



Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018

— Communiqué sur l'option pour le paiement du dividende en actions

Paris, le 16 mai 2018 – L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Galimmo réunie le mardi 15 mai 2018 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises.

L'assemblée a ainsi décidé de distribuer un dividende de 0,88 euro par action et a offert à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en numéraire ou en actions nouvelles de la Société.

Le prix des actions nouvelles à émettre en paiement du dividende est fixé à 21,17 euros, conformément à la quatrième résolution soumise au vote des actionnaires.

Le nombre total maximum d'actions nouvelles à émettre en paiement du dividende est de 1.088.266 actions représentant environ 4,16% du capital social et des droits de vote de la Société au jour de l'Assemblée générale mixte.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1er janvier 2018 et seront entièrement assimilées aux autres actions composant le capital social de la Société. Elles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext à Paris dès leur émission sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Les actionnaires qui le souhaitent pourront opter pour le paiement du dividende en actions entre le 22 mai 2018 et le 8 juin 2018 inclus par simple demande auprès de BNP Paribas Securities Services (mandataire de la Société). Pour les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option au terme de ce délai, le dividende sera intégralement payé en numéraire. Le paiement du dividende en espèces interviendra le 19 juin 2018 ainsi que l'émission des actions correspondant au paiement du dividende en actions.

Chaque actionnaire ne pourra exercer son option que sur la totalité du dividende lui revenant.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option pour le paiement en actions ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété par une soulte en espèces versée par la Société et correspondant à la différence entre le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée et le prix de souscription du nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

Ce communiqué constitue le document d'information requis en application des dispositions du de l'article 18 de l'instruction 2016-04b du 21 octobre 2016, modifiée le 15 janvier 2018, diffusée sous forme de communiqué conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF.

* * *

Galimmo SCA

Société en commandite par actions au capital de 20.944.174,40 euros

Siège social : 37, rue de la Victoire, 75 009 Paris

R.C.S PARIS 784 364 150

A propos de Galimmo SCA

Devenue une foncière en septembre 2016, Galimmo SCA (ISIN : FR0000030611) est une société cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, spécialisée dans l'immobilier de commerce et dédiée à la valorisation et à la gestion de galeries commerciales attenantes à des hypermarchés Cora. Son patrimoine, d'une valeur de 606,2 millions d'euros au 31 décembre 2017, est composé de 51 galeries en France. Galimmo SCA possède également une participation de 15% dans un groupe qui détient 7 galeries commerciales en Belgique.

Galimmo SCA est une société en commandite par actions dont la gérance est assurée par Galimmo Services France, elle-même détenue à 100% par Galimmo Real Estate, foncière qui opère, au travers de ses filiales, un total de 65 galeries commerciales attenantes à des hypermarchés Cora en Europe.

Pour plus d'information sur la société

Contact Investisseurs

Angélique Cristofari
Secrétaire Général
Tél : + 33 1 53 20 86 88
acristofari@galimmo.com

Contacts Presse

Isabelle Laurent
Tél : +33 1 53 32 61 51 / +33 6 42 37 54 17
isabelle.laurent@ddbfinancial.fr

Aurélié Chambon
Tél : +33 1 53 32 56 88
aurelie.chambon@omnicomprgroup.com

Les annonces et publications financières de la société sont mises à disposition sur le site www.galimmo-sca.com